

Division des personnels et des moyens du premier degré
DIPEM 1

Le recteur de l'académie de Toulouse

- **Vu** l'article L-211-1 du code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
- **Vu** la notification de monsieur le recteur de l'académie de Toulouse du maintien de la dotation en emploi d'enseignant du premier degré pour la rentrée 2021 ;
- **Vu** l'avis des membres du comité technique spécial départemental, réuni le 6 septembre 2021 ;
- **Vu** l'avis des membres du conseil départemental de l'Education nationale mis en place dans le département, réuni le 14 septembre 2021 ;

- A R R E T E -

ARTICLE I

a) Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2021, les mesures portant retrait définitif d'un emploi d'enseignant entraînant un changement de structure pédagogique. Après la mesure de retrait, la structure pédagogique est la suivante :

Ecoles primaires

- RIVIERE-SUR-TARN « Marie Rouanet » : 4 classes
- RODEZ « Ferdinand Foch » : 6 classes dont 1 ULIS
- RODEZ « Jean-Albert Bessière » : 6 classes

b) Est arrêtée, à compter de la rentrée scolaire 2021, la mesure portant retrait définitif d'un demi-emploi d'enseignant affecté à l'appui pédagogique. Après la mesure de retrait, la structure pédagogique est la suivante :

Ecole primaire

- DECAZEVILLE « François Fabié » : 3 classes

c) Est arrêtée, à compter de la rentrée scolaire 2021, la mesure portant retrait provisoire d'un demi-emploi de brigade départementale « occitan » sur la circonscription Aveyron 2, rattaché à l'école primaire « Jules Ferry » à Millau.

d) Est arrêtée, à compter de la rentrée scolaire 2021, la mesure portant retrait provisoire d'un demi-emploi de brigade départementale « occitan » sur la circonscription Aveyron 3, rattaché à l'école primaire « Blanchard & Caussat » à Saint-Affrique.

e) Est arrêtée, à compter de la rentrée 2021, la mesure portant retrait provisoire d'un emploi de conseiller pédagogique départemental « mathématiques mission Torossian et français ».

ARTICLE II

a) Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2021, les mesures portant attribution d'un emploi d'enseignant, entraînant une modification de la structure pédagogique. Après la mesure de création, la structure pédagogique est la suivante :

Ecoles élémentaire

- RIEUPEYROUX « Pierre Aléchinisky » : 4 classes

Ecoles primaires

- LA FOUILLADE « Jean Lafon » : 5 classes
- PONT-DE-SALARS : 5 classes
- RODEZ « Gourgan » : 7 classes dont 1 ULIS

b) Sont arrêtées, à compter de la rentrée scolaire 2021, les mesures portant attribution d'un demi-emploi d'enseignant affecté à l'appui pédagogique. Après la mesure de création, la structure pédagogique est la suivante :

Ecoles maternelles

- DECAZEVILLE « Jean Moulin » : 4,5 classes

Ecoles primaires

- LA CAPELLE-BLEYS : 1,5 classe
- SAINT-CHELY-D'AUBRAC « Lo Picoral » : 1,5 classe
- SOULAGES-BONNEVAL : 1,5 classe

c) Est arrêtée, à compter de la rentrée 2021, la mesure portant attribution de 0,17 décharge de direction (de 0,33 à 0,50) (Régularisation).

Ecole élémentaire

- VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE « Robert Fabre »

Ecole primaire

- MILLAU « Jules Ferry »

d) Est arrêtée, à compter de la rentrée 2021, la mesure portant attribution de 0,25 décharge de direction.

Ecole élémentaire

- RIEUPEYROUX « Pierre Aléchinisky »

e) Est arrêtée, à compter de la rentrée 2021, la mesure portant attribution d'un emploi d'enseignant à l'école élémentaire « Marie Curie » à Firmi destiné au dispositif d'autorégulation (DAR) (Régularisation).

f) Est arrêtée, à compter de la rentrée 2021, la mesure portant attribution d'un emploi d'enseignant spécialisé affecté à l'unité d'enseignement maternelle autisme, rattachée à un établissement ou service médico-social, externalisée à l'école primaire « Paul Bert – Jean Macé » à Millau (Régularisation).

ARTICLE III

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Education nationale de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Rodez, le 23 septembre 2021

Pour le recteur, et par délégation,
l'inspectrice d'académie, directrice académique
des services de l'Education nationale de
l'Aveyron

Armelle Fellahi

